

soziale Unterstützung der Geburtenrate, die Verbesserung der Gesundheit der Bevölkerung und die Entwicklung der Zuwanderung einschließt.

Д.С. Новожилова
УО БГЭУ (Минск)

LA PEINE DE MORT: PAS EXECUTER MAIS GRACIER

Nous vivons à une époque où une personne avec ses droits et ses libertés se dresse à l'avant-plan. En même temps dans une société développée civilisée qui valorise le droit de chaque personnalité la question de la peine de mort reste ouverte.

La peine de mort c'est une des plus anciennes formes de punition qui procède du principe du talion «Oeil pour œil, dent pour dent». Selon ce principe la peine de mort est une punition unique juste de la mort d'une autre personne.

Notre recherche réalisée à la base de l'analyse de 17 sources y compris 2 rapports scientifiques visée à l'étude de la situation et des tendances actuelles a abouti à des résultats ci-dessous.

Les données statistiques témoignent une baisse tendancielle du nombre de condamnations à mort et des exécutions dans le monde. Aujourd'hui, plus de cinquante États sont devenus abolitionnistes en droit. En revanche, la peine de mort est toujours appliquée dans 57 États et territoires.

778 personnes ont été exécutées en 2013 dans le monde. C'est un chiffre en progression (+15%) par rapport à l'année précédente. Selon *le rapport d'Amnesty*, l'Iran et l'Irak sont à l'origine de cette forte augmentation, ces deux pays ainsi que l'Arabie Saoudite étant responsables de 80% des exécutions confirmées à Amnesty pour 2013. Aucune condamnation à mort n'a par contre été appliquée en Europe et Asie centrale en 2013, ce qui n'était pas arrivé depuis 2009. Ces chiffres ne tiennent toutefois pas compte des milliers de peines capitales appliquées en Chine, Pékin entretenant le secret le plus total à ce sujet. *Amnesty* estime que le nombre d'exécutions sur le territoire chinois est plus important que dans tout le reste du monde.

Selon les statistiques 22 pays ont procédé à des exécutions en 2013, contre 37, par exemple, en 1994, selon le décompte de l'ONG, ce qui indique une tendance globale à la diminution du nombre d'États où les exécutions sont menées. De nombreux pays qui avaient appliqué la peine capitale en 2012 ne l'ont pas fait l'an dernier, comme le Pakistan ou la Gambie. Toutefois, quatre États: l'Indonésie, le Koweït le Vietnam et le Nigeria, ont repris les exécutions en 2013. Les méthodes utilisées varient selon les pays. 39 exécutions ont eu lieu aux États-Unis en 2013, soit 10% de moins que l'année précédente.

98 États dans le monde ont aboli la peine de mort pour tous les crimes. Trois pays, la Bolivie, la Guinée-Bissau et la Lituanie, ont d'ailleurs ratifié un traité de l'ONU pour l'abolition de la peine capitale. Toutefois, certains pays ne l'ont pas aboli, mais ne la pratiquent plus. Au total donc, 140 pays, soit plus de deux tiers, ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique dans le monde.

Comme conclusion on peut dire que toutes les régions du monde ont progressé vers l'abolition. Actuellement, le nombre total de pays procédant à des exécutions est passé de 37 en 1994 à 22 en 2013.

Au Bélarus, le dernier pays d'Europe et d'Asie centrale qui a encore recours à la peine de mort, 12 exécutions ont été signalées depuis 2009.

Notre analyse permet de constater que par rapport aux années précédentes aujourd'hui la question de la peine de mort "est devenue un média", parce que sur ce sujet on a commencé à écrire beaucoup plus (l'État et les médias indépendants). D'autre part, le public ne mène pas de discussions ouvertes.

Je me demandais comment les étudiants de notre Université perçoivent la peine de mort. 53,3 % interrogés sur ce sujet se prononcent pour la peine de mort. En même temps l'évolution du droit international humanitaire au cours des dernières années est particulièrement sensible en Europe et dans le monde entier. L'avenir montrera quand l'Humanité sera prête à éradiquer un tel vestige du Moyen Age que la peine de mort.

A.A. Полишко, A.B. Рыковская
УО БелГУТ (Гомель)

LAW ENFORCEMENT PECULARITIES OF CUSTOMS SERVICE IN THE 21st CENTURY

Law enforcement status of customs authorities is set in the Customs Regulation Law of the Republic of Belarus and in the Customs Code of the Customs Union. Law enforcement activities are carried out in several directions including criminal and administrative law enforcement and operational investigations.

According to historical experience and the current practice, criminal mechanisms in customs sphere are incessantly developing. One of the most urgent customs problems in the XXI century is smuggling, including not only illegal commodity circulation, but also drugs and weapons import and export.

Detection and prevention of such offences are performed with the help of operational investigations. As some offences cannot be prevented preliminarily, they are revealed while being committed. Consequently, search and detection of illicitly transported drugs, psychotropic substances, weapons explosives, alcoholic spirits and tobacco products is currently a prior task of customs service. Participation in the customs union makes the task more challenging.

Its implementation is achieved by using not only the modern technical means of customs control, but also more conservative methods presented, for example, by canine service. The canine service in Belarus consists of five independent divisions and three canine groups in the Division of Smuggling and Administrative Customs Offenses prevention. Canine units perform their functions in the territory of all customs houses.

The use of specially trained dogs to detect drugs and explosives throughout the world, along with expensive methods of instrumentation are very popular nowadays. Using service dogs has a number of advantages because dogs detect drugs on their